
Occuper, voisiner, contester : défendre un lieu en tant que riverains. Le cas du Bois Hardy

Lucile Garnier

Doctorante en Aménagement du territoire et urbanisme, école nationale supérieure d'architecture de Nantes, Nantes université, UMR AAU (1563), équipe du Centre de recherche nantais architectures urbanités (CRENAU)

Courriel : lucile.garnier@crenau.archi.fr

Résumé

Cet article s'appuie sur une ethnographie d'une contestation discrète à l'œuvre contre la densification d'une friche urbaine dans le quartier Bas-Chantenay à Nantes. Il s'agit d'une mobilisation de proximité qui, partant d'un dissensus avec la collectivité aménageuse, combine divers processus de territorialisation pour échafauder son action. L'enquête porte un intérêt à l'élaboration de formes d'engagement situées autour d'un lieu à défendre, support de pratiques quotidiennes et riveraines qui rendent possible l'action collective contestataire. Le texte se centre sur les usages ordinaires et les formes routinisées de pratiques politiques offerts par l'occupation d'un jardin, mais il insiste aussi sur les sociabilités, les régulations et l'élaboration d'un argumentaire qui en dépendent. L'espace proche est alors analysé en tant qu'acteur de la dynamique collective et socle de politisation nous permettant de le mettre en dialogue avec d'autres mobilisations prenant l'urbanisme et la métropolisation comme enjeux.

Mots-clés : mobilisation, riveraineté, aménagement urbain, occupation, ethnographie

Abstract

This article draws upon an ethnographic study of a discreet protest underway in the district of Bas-Chantenay in Nantes. It is a local movement that began in a disagreement with the planning authority and subsequently stimulated various processes of territorialisation to develop its activity. The investigation focuses on the

construction of forms of engagement situated around the defence of a place, a locus of everyday local practices that make collective protest action possible. The article focuses on the ordinary uses and routinised forms of political practice afforded by the occupation of a garden, but it also emphasises the social relations, the regulations and the construction of a set of arguments that depend on it. Local space is then analysed as an agent of the collective dynamics and a basis of politicisation which we can place in dialogue with other forms of occupation in which urbanism and metropolisation are factors.

Keywords: mobilisation, locality, urban planning, occupation, ethnography

Introduction

Nantes est considérée comme une métropole française exemplaire (Fritsch, 2006), générant des modèles déjà étudiés¹, qu'il s'agisse du rapport entre culture et aménagement, des pratiques communales et intercommunales. Elle est aussi apparue ces dernières années comme une place forte de la contestation des grands projets inutiles et imposés (GPII)². L'occupation de la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (NDDL) et son interprétation ont fait l'objet de nombreux ouvrages (Subra, 2016 ; collectif comm'un, 2019 ; Verdier, 2021 ; Pailloux, 2015). Utile à la visibilisation d'imaginaires alternatifs, le modèle de la zone à défendre tend à la fois à nourrir et à éclipser d'autres dynamiques de contestations moins visibles ou moins fédérées, rattachées à des processus de généralisation du discours plutôt axés sur la familiarité et la proximité à des lieux (Déchezelles et Olive, 2016). Si les mobilisations de proximité ont été moins analysées que les grands conflits d'aménagement (*ibid.*), les expériences dont elles font l'épreuve permettent de révéler une diversité d'acteurs et de processus qui appellent des légitimités variées, étroitement liées au statut attribué aux lieux investis. L'étude de mobilisations de proximité contre un projet d'aménagement offre alors l'occasion d'ouvrir la réflexion sur le rôle de l'espace : comment l'occupation d'un lieu en transformation et inscrit dans la proximité au quartier conditionne-t-elle les formes de l'action collective ? Cet article s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle ces mobilisations articulent différents régimes d'engagements (Thévenot, 2006) permis par des formes spécifiques d'attachements aux lieux (Stedman, 2003 ; Lewicka, 2011 ; Devine-Wright, 2009 ; Altman et Low, 1992). Définies comme une relation affective entretenue par des individus envers un lieu familier (*ibid.*), ces dernières peuvent être

1. Modèles discutés dans le cadre d'un séminaire co-organisé à Nantes en 2017 par Laurent Devisme et Renaud Epstein, intitulé « Circulation des modèles urbains, entre local et global ».

2. Notion employée pour désigner « des projets d'aménagement et d'infrastructure de grande envergure jugés démesurés (en termes de coûts économiques et environnementaux), "inutiles" (car ne servant pas l'intérêt général, mais le profit des grands groupes) et "imposés" sans concertation avec les habitants » (Aguilera, 2021, p. 218).

saisies dans un schéma combinant des dimensions individuelles, collectives et spatiales (Scannell et Gifford, 2010), pouvant atteindre une dimension politique dans le cas de conflits d'aménagement (Sébastien, 2022).

Cette compréhension du rôle de l'espace, aussi bien disputé que familial, repose sur une enquête ethnographique réalisée auprès d'un collectif de riverains nantais engagé contre un projet de densification sur un espace en friche, les coteaux du Bois Hardy. Après avoir montré les enjeux propres aux mobilisations de proximité, nous présentons ce collectif en retraçant les étapes de son action. Nous tenons compte de la dimension localisée de leur engagement dans les pratiques, dans les revendications et dans les sociabilités offertes par l'usage des jardins sur un lieu occupé. Enfin, nous mettons en perspective ces résultats pour interroger le statut d'un collectif à la fois contestataire et résidentiel ainsi que les processus de politisation qu'il permet. Articulant des formes d'attachement aux lieux à des stratégies d'action collective spécifiques, les jardins du Bois Hardy apparaissent comme le support, l'enjeu et le motif d'expériences politiques propres à un espace de riveraineté. Ce cas d'étude est l'occasion de montrer qu'il existe des engagements infrapolitiques et d'autres plus radicaux, et qu'ils peuvent se combiner non seulement à l'intérieur d'un collectif, mais aussi à l'échelle de l'individu engagé.

Le collectif des coteaux du Bois Hardy : une mobilisation de proximité contre un projet urbain métropolitain

Le constat de la multiplication des luttes urbaines dans les années 1960 par Manuel Castells (1973) pointait déjà le cadre de vie et le quotidien comme des enjeux de revendication et d'émancipation sociale (Lefebvre, 1958 [1947]), bien que leurs portées politiques restent menacées par le *local trap*³ (Mayer, 2016 ; Purcell, 2006). Le vocabulaire emprunté distingue les mobilisations de proximité par : « le périmètre souvent limité du public concerné, la dimension réduite de son audience et le caractère circonstancié de ses mobiles » (Dechézelles et Olive, 2019, p. 10) que certains auteurs associent à des formes politiques « "appauvries" (localisme), compromises (clientélisme) ou déviantes (clôture communautariste sans visée commune) » (*ibid.*, p. 11). Ces observations participeraient à faire du local tantôt une échelle de démocratie authentique mythifiée ou de représentativité incomplète (Melé et Neveu, 2019).

3. « Piège local » entendu comme « l'hypothèse selon laquelle les processus de décisions pris localement seraient plus démocratiques et engendreraient plus de justice sociale et environnementale » (Purcell, 2006, p. 5).

La littérature sur les conflits d'aménagements a pourtant mis en évidence la nécessité de dépasser le procès *Not in My Back Yard* (Nimby) pour analyser des formes d'action collective territorialisées dans l'espace proche, en donnant plus de place à leurs effets et représentations (Cefaï et Lafaye, 2001), notamment sur la socialisation politique de leurs acteurs (Lolive, 1997 ; Trom, 1999). Ces travaux s'inscrivent dans une tradition pragmatiste, relevant l'utilité des régimes d'engagement (Thévenot, 2006). Ces régimes, « ordonnés selon un axe des façons d'agir dans le monde » (Centemeri, 2015, p. 3), permettent d'ouvrir au pluralisme des logiques d'action et de coordination des acteurs⁴. Cette perspective peut être poursuivie en examinant continuellement les investissements ordinaires de ces derniers dans la vie quotidienne et les pratiques politiques (Bonny *et al.*, 2012) ou la valeur des attachements aux lieux en tant que processus de politisation (Sébastien, 2022 ; Caro, 2020) permettant aux groupes mobilisés d'effectuer un travail de « re-définition de leur inscription spatiale et territoriale » (Melé, 2013, p. 7). Ces travaux ont pour ambition de restituer la manière dont l'espace, considéré « comme l'expression, la cristallisation et le produit de relations sociales particulières » (Combes *et al.*, 2016), conditionne les formes de l'action collective (Auyero, 2005). Partant du fait que les espaces de voisinage constituent des lieux spécifiques d'organisation et de régulation sociales (Haumont et Morel, 2005), le parti pris de cet article est de rendre compte des caractéristiques relatives aux occupations marquées par la riveraineté, en s'appuyant sur le cas du collectif des coteaux du Bois Hardy.

Située dans le grand quartier Chantenay-Bellevue-Sainte-Anne, la zone des coteaux du Bois Hardy est un lieu discret. Encadré par un boulevard d'entrée de ville et une zone d'activité, il est, du reste, bordé par les jardins des résidences de la cité ouvrière Arthur Benoît et par ceux des maisons faubouriennes de la rue du Bois-Hardy. À partir de celle-ci, deux venelles discrètes mènent à une friche de 4 hectares, partiellement cultivée et aménagée en squat par le collectif des coteaux du Bois Hardy depuis 2016. Ses membres distinguent la première moitié de cet espace qu'ils qualifient de « naturelle » (friche de pleine terre, prairie, verger, jardins collectifs et individuels, etc.) d'une autre moitié dite « artificialisée » (parkings, hangars, déchetterie, etc.). Sur cet ancien coteau maraîcher utilisé en jardins ouvriers tout au long du xx^e siècle, la pratique du jardinage (qui n'a jamais cessé d'exister) est davantage régulée par la création du collectif.

4. L'engagement y est entendu comme contrainte et capacité des individus à saisir leur environnement. Les travaux de sociologie de l'action ont permis tout d'abord de mettre en avant les engagements en vue de « biens » mis en commun selon des justifications (grandeurs légitimes ou principes supérieurs communs définis par le modèle des « cités ») (Boltanski et Thévenot, 1991), puis en familiarité (politique du proche) et en plan (rationalité en vue d'atteindre des objectifs) (Thévenot, 2006).

Le projet d'aménagement annoncé en 2016 prévoyait la construction d'un programme immobilier de 400 logements, de bureaux et de parkings. Il est un des cinq sous-ensembles opérationnels de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Bas-Chantenay, pilotée par la direction territoriale de l'Aménagement de Nantes Métropole et par sa société publique locale, Nantes Métropole Aménagement (NMA). Cette ZAC impliquait par ailleurs la création d'un *Arbre aux hérons*⁵ dans un « jardin extraordinaire », plus largement contesté, notamment par le collectif La Commune de Chantenay⁶, et finalement abandonné en septembre 2022.

Le collectif des coteaux du Bois Hardy se présente comme un groupe hétérogène composé d'une trentaine de membres actifs résidant pour la plupart à proximité immédiate de la friche, d'âges et de milieux assez divers, bien qu'une majorité d'entre eux fassent partie des catégories socioprofessionnelles intermédiaires ou supérieures⁷. La plupart de ses membres sont aussi des primo-militants, il s'agit de leur première expérience contestataire relative aux questions urbaines. Les quelques personnes appartenant à des organisations de luttes ou partisans y font rarement référence et se présentent comme apolitiques, en tant que riverains. Le collectif accueille néanmoins des représentants d'organisations amies, telles que le Mouvement national de lutte environnementale (MNLE), l'association Droit au logement (DAL) ou d'autres collectifs mobilisés dans le réseau Métropoles en lutte⁸, dans lequel il s'est engagé en 2018. Les compétences mises en avant par les membres les plus actifs sont relatives à des expériences professionnelles (droit, journalisme, fonction publique territoriale, etc.), mais aussi associatives, culturelles ou artistiques (certains riverains s'appuient sur des expériences autogestionnaires passées dans ces domaines pour aider à la construction du collectif).

Les revendications du collectif des coteaux du Bois Hardy pour tenter d'infléchir le projet se sont construites au fil des interactions avec les pouvoirs publics, relevant d'une critique de la fabrique urbaine métropolitaine élaborée progressivement (Garnier et Devisme, 2022). Les événements qui ont jalonné l'action collective confirment une interdépendance déjà documentée entre conflit et participation

5. Manège imaginé par François Delarozzière et Pierre Oréface (compagnie la Machine et les Machines de l'île).

6. Ce collectif s'est formé dans le prolongement d'un comité de quartier en soutien à la ZAD NDDL et rassemble des riverains et des militants plus largement impliqués dans d'autres mobilisations de l'agglomération. Il s'est opposé au projet de la carrière Miséry en participant à l'écriture de deux ouvrages au sein du collectif Pour une métropole appropriée, autogérée, aquatique, assez chouette, amoureuse, à compléter, etc. [PUMA] (PUMA, 2019 ; 2021) et s'est investi avec d'autres organisations (collectifs et partis) dans la plateforme Stop Arbre aux Hérons à partir de l'hiver 2021.

7. Des données recueillies à l'échelle de l'IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) par l'Institut de la statistique et des études économiques (INSEE), en 2015, confirment que des sous-ensembles du grand quartier Chantenay-Bellevue-Sainte-Anne connaissent des trajectoires de gentrification, bien que le secteur du Bois Hardy soit identifié comme espace de « maintien d'un profil moyen » (Rivière et Batardy, 2022).

8. Intercollectif formé en 2018 sous l'impulsion du Collectif nantais contre l'aéroport (CNCA), il a rassemblé des groupes positionnés contre différents projets urbains portés par la Métropole nantaise jusqu'en 2020.

institutionnelle (Bobbio et Melé, 2015). Le collectif s'est structuré en 2016 autour de deux groupes distincts : un groupe issu de professionnels de l'économie sociale et solidaire (ESS), fédérés autour de porteurs de projets alimentaires (maraîcher, restaurateur, naturopathe, etc.) ; et un groupe « citoyen » composé d'habitants impliqués en tant que riverains. À la suite d'un article publié dans la presse locale⁹ restituant une première rencontre impulsée par un noyau restreint d'acteurs et d'habitants du quartier, la Métropole organise une concertation qui débouche sur l'écriture d'un cahier de préconisations à destination de la maîtrise d'œuvre urbaine (Nantes Métropole Aménagement, le Bois Hardy, cahier de préconisations, janvier 2018). Le collectif des coteaux du Bois Hardy y participe et en profite pour produire des documents lui permettant de partager une vision alternative du projet pour le quartier (collectif des coteaux du Bois Hardy, le collectif d'acteurs des coteaux du Bois Hardy, la vision partagée, annexes du cahier de préconisations, janvier 2018). Cette formalisation marque la définition d'un horizon collectif de revendications prenant appui sur un consensus territorial, le « T vert » (dénomination inspirée par la morphologie des espaces naturels vus en plan). Cet espace permet aux membres qui se positionnent contre toutes nouvelles constructions de s'accorder avec ceux qui considèrent qu'elles pourraient se limiter aux sols déjà artificialisés. Cette concertation entérine des points de dissensus (dont l'impératif des 400 logements) laissés en suspens par l'institution pendant un an. En 2019, le collectif, désillusionné, durcit ses positions et reprend en main le rapport de force en rejetant la posture de médiation avec la Métropole, revendiquée par les porteurs de projet. À l'été 2019, le moment de concertation réglementaire liée à l'enquête publique préalable à la création de la ZAC permet au collectif de brandir la menace d'un recours en justice, qui est déposé en avril 2020. À l'approche des élections municipales de mars 2020, les pouvoirs locaux revoient leurs objectifs et s'engagent à « remettre le projet à plat pour repartir des usages », selon des propos recueillis lors d'une réunion publique en décembre 2019, abandonnant l'impératif des 400 logements. La contractualisation d'un nouveau prestataire délégué à la concertation permet de planifier des séminaires informels de discussion, interrompus par la pandémie de COVID-19, entre le collectif d'habitants et les agents métropolitains. Un nouveau cycle de concertation officielle reprend à l'été 2021, les membres du collectif y participent en nombre limité (par la collectivité) aux côtés d'un panel de citoyens tiré au sort. Cette deuxième concertation, que nous avons suivie à distance, a eu raison de la dynamique contestataire qui s'étiole à l'automne 2022¹⁰.

9. « Le Bois-Hardy réclame un poumon vert », *Ouest-France.fr*, le 17 mars 2017.

10. Des divisions sont réapparues lorsque certains riverains ont accepté la proposition de la collectivité de participer à l'élaboration des jardins collectifs sans remettre en question le projet de construction de logements attenants.

La mobilisation des membres du collectif des coteaux du Bois Hardy s'est inscrite dans une dynamique de justice spatiale, notamment en reliant leurs actions à la protection de corridors de biodiversité en ville et en s'opposant aux inégalités d'accès aux aménités environnementales en milieu urbain. En facilitant l'installation de familles sans-abri dans les maisons préemptées et laissées vides par la Métropole, le collectif s'est aussi positionné contre les inégalités d'accès au logement. Enfin, en revendiquant une place pour le collectif dans les processus de décisions, ses membres se sont engagés pour une démocratisation de la fabrique urbaine. Il s'agit ainsi de concevoir que le collectif compose avec des modalités particulières de montée en généralité, induites notamment par l'espace occupé et investi en proximité. Les usages du lieu nous permettent d'identifier que différents régimes d'engagements spécifiques à un espace de voisinage en lutte coordonnent l'action des membres.

Nous partons d'un travail d'enquête ethnographique mené dans le cadre d'une recherche doctorale en urbanisme analysant les processus de mobilisations dans et contre les métropoles. L'observation auprès du collectif de riverains des coteaux du Bois Hardy à Nantes a duré de février 2019 à l'été 2021 et s'est poursuivie à distance jusqu'en juillet 2022. L'enquête a combiné plusieurs postures visant à pallier le fait de ne pas habiter les lieux, notamment par une présence régulière en observation participante aux temps collectifs institués et plus informels. Nous avons ainsi participé, « à découvert », à de nombreux moments de la vie de ce collectif (réunions internes, chantiers, temps festifs, négociations avec les pouvoirs publics, rencontres avec d'autres associations), allant jusqu'à prendre activement part au conseil d'administration de l'association en 2020. Soucieuse de limiter l'influence de notre présence sur le terrain, nous avons répondu aux sollicitations du collectif par une aide matérielle liée à notre formation d'architecte (carte, maquette, affiches, etc.) sans intervenir dans l'écriture des stratégies et des revendications. L'attention portée aux formes d'interactions entre acteurs protestataires et décideurs (Aguilera, 2018) nous a également poussée à suivre le travail des agents de la Métropole dans le quartier. Croisée avec des investissements personnels en lien, notre posture a oscillé entre engagements et distanciation.

Les jardins comme lieux concrets de pratiques et d'expériences

Le site du Bois Hardy est un lieu qui permet d'exposer et de traduire les revendications, mais il permet aussi le déploiement de pratiques politiques routinisées. En ce sens, trois types d'usages peuvent se superposer : environnementaux, par la gestion des jardins ; activistes, par les actions liées à la mobilisation ; et relationnels, par des sociabilités ordinaires qu'il donne l'occasion d'entretenir.

Les jardins dans lesquels s’ancre le quotidien du collectif sont de différentes natures (voir figure 1). Des parcelles individuelles préexistantes à la mobilisation cohabitent avec celles qui ont été mis en culture sans droit ni titre pour lutter contre le projet de logements. Une tolérance existe dans l’utilisation de l’espace qui ne jouit pas d’une appropriation globale ni totalisante par le collectif, comme l’atteste la cohabitation avec certains jardiniers payant toujours un loyer à Nantes Métropole. Les jardins incluent des espaces potagers, mais aussi des vergers. Certaines parcelles sont administrées plus collectivement que d’autres, comme celles dédiées à des monocultures (pomme de terre, haricots, etc.) qui font l’objet de chantiers ponctuels qui nécessitent la participation massive des riverains. Certaines sont attribuées à des groupes d’amis ou groupes affinitaires se retrouvant autour de cultures spécifiques (plantes médicinales) plus petits, voire à des individus reconnus pour leur assiduité et leur dévouement aux charges collectives. Un maraîcher, en accord avec les revendications du collectif et proche de la ZAD NDDL, a inscrit dans son projet agricole une parcelle issue d’un héritage familial qu’il refuse de vendre à la collectivité. Un projet de « jardin forêt », relevant d’une vision plus « entrepreneuriale » du lieu comme outil de négociation sur l’espace public par les porteurs de projet, a eu sa place à un moment de l’histoire de la mobilisation. Enfin, soucieux de conserver des espaces de biodiversité que les membres qualifient de « non-anthropisés », le collectif a statué sur le maintien d’espaces en friche (ronciers, prairies, etc.).

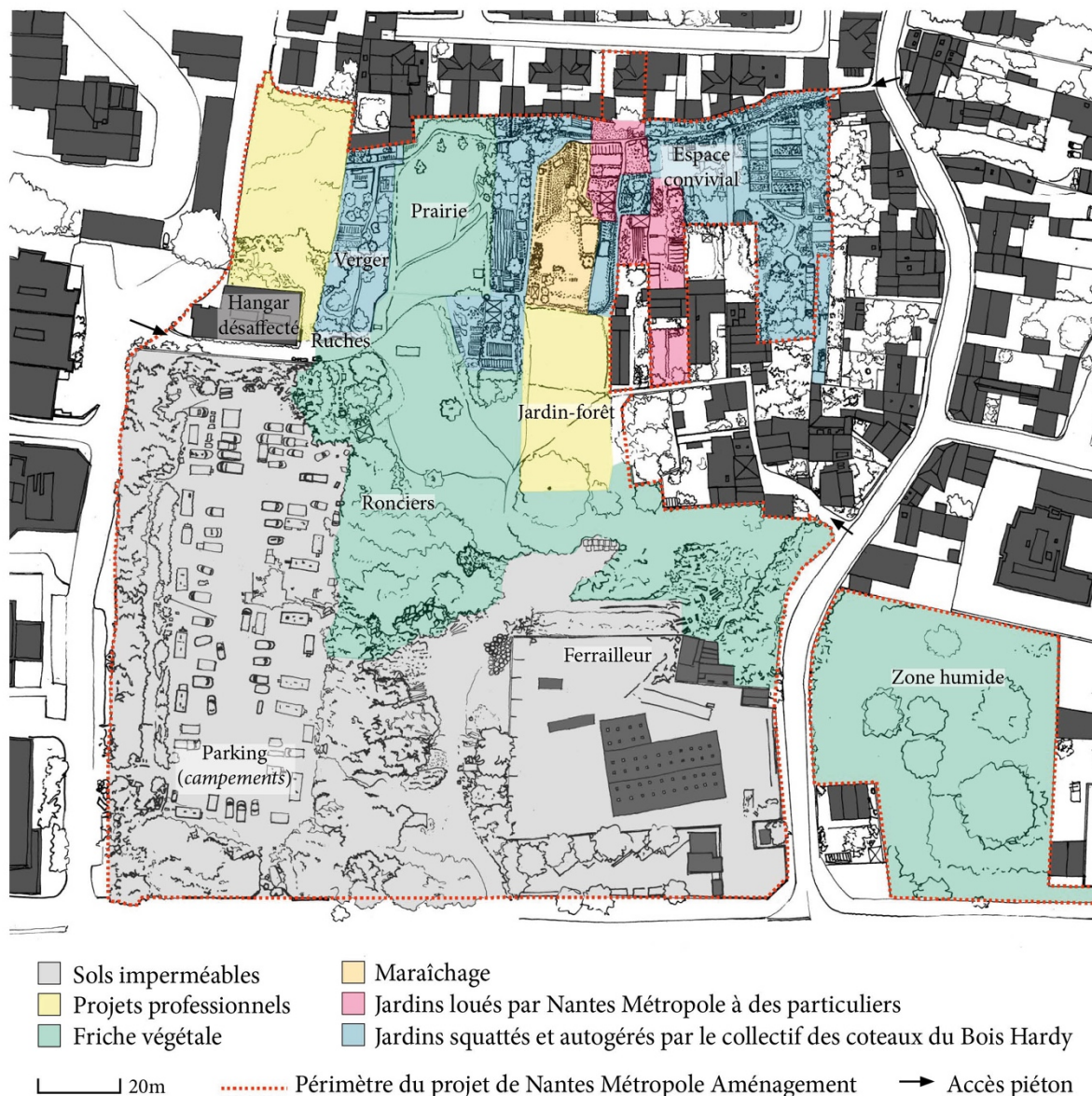


Figure 1 : Croquis et repérage des différents jardins du Bois Hardy

Source : Lucile Garnier, 2023

Le dimanche est le jour de jardinage en commun, même si d'autres rendez-vous s'organisent informellement en semaine. Ces temps hebdomadaires permettent de réaliser d'autres travaux qui demandent constance et régularité dans l'engagement, comme l'entretien des ruchers ou des sentiers. La pratique des jardins permet d'accumuler des savoirs sur le comportement du sol, les espèces menacées, la flore sauvage, les zones humides, etc. Toutes ces connaissances sont renforcées par la participation du collectif aux enquêtes publiques et à des contre-expertises menées

pour s'opposer au projet, constituant ainsi la composante environnementale des usages de l'espace.

Les jardins sont, plus largement, autant d'occupations stratégiques dans lesquelles sont justifiées les positions à l'origine de la mise en pratique de valeurs collectives. Il permet d'expliquer en actes et *in situ* l'utilité de la présence du collectif et, par extension, comment des espaces publics peuvent être imaginés, conçus et gérés de cette manière. Il est un support de promenades lorsqu'il s'agit de rencontrer les décideurs, d'agréger des soutiens, de recevoir un collectif ami, des journalistes ou de rassembler les habitants du quartier comme lors de la concertation citoyenne organisée par le collectif en mai 2019. Investis lors d'ateliers à l'initiative du collectif (notamment avec les écoles du quartier), les jardins attirent de nouveaux soutiens potentiels (parents d'élèves, milieu associatif, etc.). Dépourvus d'équipements en dur, ils permettent la tenue des réunions hebdomadaires, ou exceptionnelles, du collectif – excepté en cas d'intempéries, les foyers des uns et des autres accueillant alors les participants – et sont un support matériel des pratiques activistes liées à la contestation du projet. Lors de ces réunions, des décisions formelles sont soumises au vote, comme celle de se séparer des porteurs de projet ou d'acter la création d'une association.

Jalonnée d'aménagements mis en commun (mobilier, four à pain, jeux, bar, serre, etc.), la friche dans son ensemble est le théâtre de sociabilités particulières, où les relations occasionnelles peuvent se transformer en amitiés de longue durée. Le site permet la tenue régulière de scènes de convivialité ordinaires (voir figure 2) et plus exceptionnelles, comme pour l'union civile d'un couple de voisins ou l'anniversaire de la doyenne du quartier. Ces scènes se jouent également lors d'événements festifs plus institués tels que des soirées musicales ou la fête annuelle du Bois Hardy qui permettent la discussion du projet urbain (maquette, boîte à dons et pétition sont mises à disposition), les négociations avec la Métropole, les projets de jardinage ou de stratégie. Rassemblant plus d'une cinquantaine de personnes, ces temps permettent d'attirer des visiteurs extérieurs ou des voisins qui ne s'investissent ni dans les activités politiques ni dans les jardins. Pendant l'enquête, ils se sont révélés être autant d'occasions de célébrer la vie de quartier et de mobiliser de nouveaux réseaux que des manières, pour tous les membres, de devenir médiateurs à leur tour.



Figure 2 : Repas entre voisins après une réunion du collectif

Source : Lucile Garnier, 2020

Les riverains forment ainsi une communauté de soutien, créant un réseau particulier d'entraide à partir duquel s'organisent des solidarités de quartier. La messagerie groupée du collectif permet d'organiser des achats spécifiques, d'aider les plus âgés, de soutenir un voisin expulsé de son logement ou de trouver des solutions aux problèmes techniques des maisons occupées. La mobilisation semble par ailleurs avoir favorisé le développement de cette communauté qui s'est créée au fil de l'eau, comme en témoigne l'une de ses premières protagonistes :

« On avait un peu de mal à démarrer la dynamique [pour] défendre ce lieu. Et puis P. est arrivée, a acheté la fameuse maison des voisins, là qu'ils ont retapé. Je ne la connaissais pas avant. [...] Un jour, elle est venue frapper et donc on en a parlé. Et comme moi j'avais, depuis que j'étais arrivée là, l'envie que cet espace soit préservé, on a fait maille tout de suite. » (extrait de l'entretien réalisé avec L., habitante du quartier, le 28 juin 2019)

Des acteurs clés qui endossent différents rôles créent et soignent les liens propices à l'engagements. Principaux interlocuteurs des pouvoirs publics, ils sont les rapporteurs des motifs de mobilisation des riverains qu'ils savent traduire et mettre en perspective. En s'investissant dans la gestion et la coopération en interne, ils sont sollicités en particulier à l'arrivée de nouveaux membres qu'ils « mettent au parfum » de manière informelle :

« On montre un peu l'endroit, où sont les clés, comment fonctionne ce jardin et vraiment tout le monde peut se l'approprier. On a envie aussi que ça se fasse de bouche à oreille. » (présentation du collectif des coteaux du Bois Hardy par P. lors du festival Superville #4, le 2 juillet 2019, notes de carnet de terrain)

L'entretien et le soin des espaces communs ou des parcelles, tout comme la prise en charge de tâches collectives, forgent des référentiels puissants, permettant à des acteurs moins visibles dans la contestation mais investis de façon régulière dans les jardins, d'acquérir une légitimité auprès des autres riverains.

L'usage du lieu est ainsi régulé par la dimension politique de l'occupation, mais aussi par des légitimités informelles comme pour l'attribution de nouvelles parcelles, reposant sur des accords de gré à gré entre jardiniers. Cela a notamment été le cas lors du confinement du printemps 2020 qui a rendu les jardins attractifs, de nouveaux membres ont alors été invités à s'investir par les acteurs les plus visibles du collectif. Cette ouverture de nouvelles parcelles a entraîné la mise en débat des légitimités d'accès à l'espace en temps de pandémie et de l'« anthropisation » de la friche par sa mise en culture, allant à l'encontre de l'argumentaire pour la préservation de « réservoirs de biodiversité » contre le projet d'aménagement. Tout en rappelant les bases de l'engagement du groupe aux nouveaux arrivants, les piliers de la mobilisation ont alors remis en perspective la dimension politique de la pratique du jardinage en collectif sur un lieu à défendre, parfois perdue de vue par certains membres. Cet épisode a imposé au groupe de formaliser l'usage et la gestion de l'espace commun par l'écriture d'une charte (restée inaboutie) régulant le partage des ressources selon quatre formes de communs : les sols (modes d'occupation et d'utilisation des parcelles), l'argent (collectes et dépenses des sommes nécessaires à l'acquisition de matériel), le soleil (métaphore pour les moments festifs et de convivialité) et l'eau (interrogeant l'engagement des jardiniers tout au long de l'année et notamment l'été).

La familiarité et l'interconnaissance constituent ainsi le mode de gouvernement de cet espace : le degré d'investissement dans les jardins, dans les événements collectifs, dans les réunions d'organisation, mais aussi dans les sociabilités ordinaires de voisinage participe à coordonner l'action collective. Les attachements au lieu découlant des usages de la friche permettent d'intégrer la mobilisation par l'action

(plutôt que par la théorie) et ouvrent à des arrangements informels et familiaux (Blanc et Paddeu, 2019), à la fois entre les membres du collectif et par rapport à l'institution. Ils constituent donc le lieu d'un engagement *infrapolitique*, au sens d'une pratique de résistance discrète s'apparentant à des « citoyennetés ordinaires » (Carrel et Neveu, 2014) et prenant d'autres formes que les « activités déclarées ouvertement » (Scott, 2009, p. 216).

Du domestique au politique, les ambivalences d'une mobilisation nourrie par une pluralité de formes d'engagements

Les sociabilités élaborées à travers l'espace à défendre procèdent de formes de « valuation » (Centemeri, 2015) nourries par des attachements au lieu. Au Bois Hardy, ces attachements sont projetés sur les qualités d'un territoire à protéger pris en charge par une communauté de voisinage qui, à mesure qu'elle se construit et expérimente son rôle, suppose des rapports ambivalents à la contestation.

Des ancrages historiques et patrimoniaux propres à l'histoire ouvrière du quartier sont utilisés en faveur de la préservation du site. Appuyés par des travaux académiques, comme une thèse publiée en 1982 (Pinson, 1982), les liens entre la ville industrielle et les jardins vivriers au XIX^e siècle sont repris dans les productions écrites du collectif pour faire valoir des visions alternatives au projet initial. Les coteaux étant d'une piètre qualité pour les cultures (son socle granitique rend difficile l'irrigation des parcelles), les habitants retiennent de la mémoire locale son histoire sociale et sa dimension collective. Ce patrimoine est appuyé par des histoires familiales comme celle de la doyenne du quartier qui y a passé sa vie ou encore celle du maraîcher, « petit-fils de Jules » qui cultive la parcelle de son grand-père pour s'opposer au projet et prolonger un « héritage culturel » (propos du maraîcher recueillis à la concertation citoyenne organisée par le collectif le 14 mai 2019, notes de carnet de terrain). Participer à la fabrication et à la défense d'une vie de quartier devient une revendication en soit, comme l'exprime l'un des habitants les plus investis :

« Ce qui nous rassemble et qu'on a envie de défendre c'est cette vie de quartier qu'on a inventé et qui n'est pas compatible avec le fait qu'ici, on nous bétonne l'espace, ou [...] qu'on nous dise comment il faut aménager les jardins. » (propos de présentation de la mobilisation par M. à la concertation citoyenne organisée par le collectif le 14 mai 2019)

Cette « vie de quartier » se dessine dans un collectif qui organise la conception d'alternatives (urbaines, alimentaires, culturelles ou démocratiques) valables en d'autres lieux. Le collectif s'envisage alors comme garant de l'équilibre entre les

activités humaines et la biodiversité, mais aussi comme un relai politique entre les habitants (existants et à venir) et la Métropole.

En justifiant d'un « déjà-là » et d'un horizon à défendre, l'histoire des jardins valorise les qualités d'un territoire familier, en péril, que tous partagent. Elle procède également d'une identification collective qui donne du sens à la coprésence des riverains et politise leur expérience du quotidien. Cet engagement contestataire et résidentiel a été publiquement exprimé lors d'une conférence de presse organisée en réaction à l'expulsion des familles hébergées. Une trentaine de personnes se sont rassemblées en tant que « groupe de riverains solidaires [faisant] acte de résistance » (propos tenus par des riverains pendant la conférence de presse organisée devant l'une des maisons occupées, le 24 août 2020, extraits de carnet de terrain), reliant leur engagement pour « protéger les terres » avec celui de venir en aide aux sans-abri. La construction d'une communauté engagée permet aussi au collectif de prendre part à des réseaux militants plus larges comme l'intercollectif Métropoles en lutte, ou d'être intégré à des événements protestataires tels que la Balade des lieux à défendre (BLAD) organisée à vélo dans la métropole nantaise en 2019. Certains membres entretiennent des liens informels dans leurs réseaux individuels avec des acteurs de ces luttes locales, souvent citées en exemple lors des réunions. Néanmoins, les alliances avec ces groupes ont rarement abouti à des coordinations sur le long terme, comme c'est le cas avec le collectif voisin, la Commune de Chantenay.

En effet, constater que ces membres s'engagent majoritairement en tant que riverains c'est insister sur le fait qu'ils sont réunis sans l'avoir voulu, leur proximité spatiale les mettant en « situation d'interdépendance » (Haumont et Morel, 2005, p. 3). Les motifs à l'origine de leur association reposent ainsi moins sur des aspirations politiques électorales que sur une origine résidentielle commune. Attirés par les jardins comme un espace de pratique et de sociabilité tout en s'opposant au projet, les riverains mobilisés composent des formes plurielles d'engagements. La dimension *infrapolitique* des actions collectives qui y sont menées permettent alors l'ouverture du lieu à un public à la fois plus centré sur le quartier et plus diversement situé idéologiquement. La configuration spécifiquement riveraine de la mobilisation permet aux membres de s'extraire, ou non, des moments partagés et de s'engager en dehors ou à côté des contraintes professionnelles et familiales. Les imbrications entre sphère publique et sphère privée sont ici choisies déterminant l'engagement de certains voisins. Cette coprésence de fait peut ouvrir à des conflits relatifs au partage de l'espace qui se mêlent aux enjeux de la mobilisation. Un conflit sur le rangement de matériel attendant au domicile d'un membre a eu pour effet son départ du collectif. Le groupe articule alors l'ambition de « favoriser la bonne entente et le bon voisinage » (propos tenus par un membre du collectif lors de la conférence de presse du

24 août 2020, extraits de carnet de terrain) avec des enjeux de résistance, poussant à entretenir la pratique du consensus et à s'investir dans une régulation presque permanente des conflits pouvant surgir de l'occupation du site, de la gestion des communs ou des projets alternatifs. Cette dimension jette le trouble entre ce qui relève de choix politiques et ce qui dépend du soin apporté à la convivialité des rapports.

Les différences de sensibilités politiques peuvent également donner lieu à des prises de décisions plus longues, ayant pour conséquence de structurer différemment les trajectoires nécessaires à la construction d'un positionnement. L'inscription du collectif dans des épreuves de négociation informelles et plus encadrées avec des représentants institutionnels le montre. Si la participation aux différents temps délibératifs proposés par la maîtrise d'ouvrage n'a jamais fait consensus parmi les membres (au point de devenir une source récurrente de conflits en interne), elle a été envisagée comme un moyen de dévoiler une critique de l'action publique depuis l'intérieur des dispositifs. En effet, la participation du collectif a été conçue telle une manière de ménager les sensibilités tout en faisant l'expérience en commun des processus participatifs métropolitains, d'obtenir des informations, de fédérer de nouveaux habitants ou de rester visibles en tant que groupe d'opposants. Ce positionnement s'est également construit par des liens informels entretenus sur le temps long entre les acteurs clés du collectif et les responsables institutionnels (métropole, société d'aménagement, équipe de quartiers, élus locaux). Des rendez-vous et des rencontres sur site avec ces agents permettent d'entretenir les négociations en marge des cadres de Dialogue Citoyen, service municipal et métropolitain délégué à la conduite des démarches de participation citoyenne. Ce positionnement a eu pour conséquence de pousser certains membres à se détourner de ces stratégies et à favoriser l'action directe en intensifiant l'occupation du site (chantiers collectifs, organisation d'événements, etc.). Ces différentes épreuves de négociation ont été envisagées afin de se prémunir des critiques les ciblant comme garants d'un entre-soi privilégié tout en mettant à distance la figure des militants « anti-bétonnisateurs ». Si ces arguments ont engendré des dissensions, ils confirment la pluralité des appartenances avec laquelle les riverains doivent avancer.

Conclusion

Pour le collectif des coteaux du Bois Hardy, la persistance de son opposition à des logiques d'action publique et privée et sa capacité à produire un positionnement argumenté est possible par le déploiement de sociabilités conviviales et par la possibilité d'éprouver l'effectivité des engagements politiques dans le concret d'un lieu. Cette caractéristique lui a permis de construire un argumentaire contre le projet

urbain, aussi bien dans le proche que dans le distant et qui articule à la fois un répertoire d'arguments valable pour d'autres situations urbaines et un territoire très précis (sa morphologie, son histoire, son potentiel dans la ville contemporaine). Impliqués dans et par l'espace de proximité au quartier, les liens de voisinage qui unissent ses membres influencent la dynamique collective et ses expressions politiques.

Au même titre que des pratiques occupantes marquées par des engagements « préfiguratifs » (Pleyers, 2016) ou qui sont plus « totalisantes » (Déchezelles et Olive, 2017), la dimension riveraine de la mobilisation favorise la durabilité des liens par la pratique quotidienne et la « coprésence en un même lieu protestataire » (*ibid.*). Le partage d'un espace d'expériences (ordinaires ou plus exceptionnelles) constitue ici aussi un des soubassements de l'engagement contestataire, favorisant l'émergence de processus de politisation commune (*ibid.*). Cet engagement pèse néanmoins sur les manières de construire un positionnement, contraint par des arrangements entre des enjeux de lutte et le maintien d'un degré de convivialité nécessaire à la poursuite de l'action collective. Les engagements pluriels (et non exclusifs) des membres du collectif, à la fois protestataire et résidentiel ordinaire, démontrent la nécessité de prendre en compte le rôle de l'espace comme un actant des mobilisations collectives (Ripoll, 2006) : éprouver sa gestion ou sa régulation, de façon quotidienne et familière peut avoir des effets sur un groupe, en influençant sa structuration ou en permettant la (re)définition de ce qui le pousse à l'action. Dans un contexte local éclairé par des modèles de luttes urbaines, le cadrage d'une mobilisation de proximité amène à considérer les logiques *infrapolitiques* parfois prédominantes. Ces engagements ne sont alors pas à opposer à des pratiques militantes plus radicales, mais invitent à penser les interactions entre différentes mobilisations, des plus lisibles aux plus discrètes. Cette contribution est une invitation à analyser plus largement ce qui se joue au sein de scènes contestataires de la métropolisation.

Pour citer cet article

Garnier Lucile, 2025, « Occuper, voisiner, contester : défendre un lieu en tant que riverains. Le cas du Bois Hardy » ["Occupying, neighbouring, opposing: how local residents defend a place. The case of Bois Hardy"], *Justice spatiale / Spatial Justice*, 19 (<http://www.jssj.org/article/occuper-voisiner-contester-defendre-un-lieu-en-tant-que-riverains-le-cas-du-bois-hardy/>).

Bibliographie

- Aguilera** Thomas, 2018, « Gouvernance urbaine et critique dans les métropoles européennes : une posture méthodologique pour étudier les effets des mouvements sociaux sur les politiques publiques », *Métropoles* (<https://doi.org/10.4000/metropoles.5789>).
- Aguilera** Thomas, 2021, « "Contre la métropole et son monde" : mouvements d'occupation et ZAD en France au XXI^e siècle », in Thomas Frinault, Christian Le Bart, Erik Neveu (dir.), *Nouvelle sociologie politique de la France*, Armand Colin, p. 217-229.
- Altman** Irwin, **Low** Setha M., 1992, *Place Attachment*, New York, Plenum Press.
- Auyero** Javier, 2005, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160(5), p. 122-132.
- Blanc** Nathalie, **Paddeu** Flaminia, 2018, « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ? », *EspacesTemps.net* (<https://www.espacestemp.net/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/>, consulté le 28/02/2024).
- Bobbio** Luigi, **Melé** Patrice, 2015, « Les relations paradoxales entre conflit et participation », *Participations*, 13(3), p. 7-33.
- Boltanski** Luc, **Thévenot** Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonny** Yves, **Ollitrault** Sylvie, **Keerle** Régis, **Le Caro** Yvon (dir.), 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, PUR.
- Caro** Mathilde, 2020, « Éprouver l'attachement au lieu : l'épreuve d'un conflit de proximité », *L'Espace politique*, 38 (<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6696>).
- Carrel** Marion, **Neveu** Catherine, 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Éditions Karthala.
- Castells** Manuel, 1983, *The city and the Grassroots: a cross cultural theory of Urban Social Movements*, Berkeley, University of California Press.

- Cefaï** Daniel, **Lafaye** Claudette., 2001, « Lieux et moments d'une mobilisation collective : Le cas d'une association de quartier », in Daniel Cefaï, Danny Trom (dir.) *Les formes de l'action collective : Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 195-228.
- Centemeri** Laura, 2015, « Entre expertise et émotions, les controverses relatives à l'extension de l'aéroport de Milan Malpessa », in Christophe Traïni (dir.), *Émotions et expertises, les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, PUR, p. 127-146.
- Collectif comm'un**, 2019, *Habiter en lutte, ZAD de Notre-Dame-des-Landes, 40 ans de résistance*, Paris, Le passager clandestin.
- Collectif PUMA**, 2019, *Carrière Miséry, destruction de la ville sauvage*, Nantes, À la Criée.
- Collectif PUMA**, 2021, *Revenir à Miséry. Contre l'arbre aux hérons et la touristification*, Nantes, À la Criée.
- Combes** Hélène, **Garibay** David, **Goirand** Camille (dir.), 2016, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Éditions Karthala.
- Dechézelles** Stéphanie, **Olive** Maurice, 2016, « Conflits de lieux, lieux de conflits », *Norois*, 238-239 (<https://doi.org/10.4000/norois.5838>).
- Dechézelles** Stéphanie, **Olive** Maurice, 2017, « Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer », *Politix*, 1(117), p. 7-34.
- Dechézelles** Stéphanie, **Olive** Maurice, 2019, *Politisisation du proche*, Rennes, PUR.
- Devine-Wright** Patrick, 2009, « Rethinking NIMBYism: The role of place attachment and place identity in explaining place-protective action », *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 19(6), p. 426-441.
- Fritsch** Bernard, 2006, « Nantes–Saint-Nazaire, métropole exemplaire ? », *L'information géographique*, 70(4), p. 25-45.
- Garnier** Lucile, **Devisme** Laurent, 2022, « Se mobiliser dans et contre la métropole : les activités critiques de l'action publique territorialisée à Nantes, entre scènes et coulisses. Le cas du Bois Hardy », *Métropoles*, 30 (<https://doi.org/10.4000/metropoles.8625>).
- Haumont** Bernard, **Morel** Alain (éd.), 2005, *La société des voisins : partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

- Lefebvre** Henri, 1958 [1947], *Critique de la vie quotidienne, tome 1 : Introduction*, Paris, L'Arche.
- Lewicka** Maria, 2011, « Place attachment: How far have we come in the last 40 years? », *Journal of Environmental Psychology*, 31(3), p. 207-230.
- Lolive** Jacques, 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 10(39), p. 109-130.
- Mayer** Margrit, 2016, « Neoliberal Urbanism and Uprisings across Europe », in Margrit Mayer, Catherina Thörn, Håkan Thörn (dir.), *Urban Uprisings: Challenging Neoliberal Urbanism in Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 57-92.
- Melé** Patrice, 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, PUR.
- Melé** Patrice, **Neveu** Catherine, 2019, « Rapports à l'espace et formes d'engagement. Attachements, territorialisation, échelles d'action », *L'espace politique*, 38 (<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6681>).
- Paillox** Anne Laure, 2015, « Zone d'aménagement différé contre "zone à défendre". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural », *Justice spatiale / Spatial Justice* (<https://www.jssj.org/article/zone-damenagement-differe-contre-zone-a-defendre-analyse-dune-lutte-pour-lautonomie-dans-de-lespace-rural/>, consulté le 18/10/2024).
- Pinson** Daniel, 1982, *L'indépendance confisquée d'une ville ouvrière : Chantenay*, Labenne, Arts, cultures, loisirs.
- Pleyers** Geoffrey, 2016, « Engagement et relation à soi chez les jeunes alteractivistes », *Agora débats/jeunesses*, 72(1), p. 107-122.
- Purcell** Mark, 2006, « Urban democracy and the local trap », *Urban Studies*, 43, p. 1921-1941.
- Ripoll** Fabrice, 2006, « Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour) : La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », in Raymonde Séchet, Vincent Veschambre (éd.), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, p. 193-210.
- Rivière** Jean, **Batardy** Christophe, 2022, « Les divisions socioprofessionnelles en mouvement d'une métropole attractive (2/2). Une approche par les typologies de quartier », in François Madoré, Jean Rivière, Christophe Batardy, Simon Charrier, Stéphane Loret, *Atlas social de la métropole nantaise* (<https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=708>, consulté le 07/02/2024).

-
- Scannell** Leila, **Gifford** Robert, 2010, « Defining Place Attachment: A Tripartite Organizing Framework », *Journal of Environmental Psychology*, 30(1), p. 1-10.
- Scott** James C., 2009, *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam.
- Sébastien** Léa, 2022, « La force de l'attachement dans l'engagement : évolution et politisation des attachements aux lieux dans les conflits d'aménagement », *Géographie, économie, société*, 24, p. 69-102.
- Stedman** Richard C., 2003, « Is It Really Just a Social Construction? The Contribution of the Physical Environment to Sense of Place », *Society & Natural Resources*, 16(8), p. 671-685.
- Subra** Philippe, 2016, *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin.
- Thévenot** Laurent, 2006, *L'action au pluriel*, Paris, La Découverte.
- Trom** Danny, 1999 « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49(1), p. 31-50.
- Verdier** Margot, 2021, *Le commun de l'autonomie. Une sociologie anarchiste de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.